

Séance du 17 mai 2022

L'an deux mille vingt et un, le 17 mai à 18h00, les membres du Comité de Direction dûment convoqués le 8 avril 2022, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault à Gignac, sous la présidence de Monsieur Claude Carceller.

Nombre de membres		
Afférents Au comité de direction	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
24	22	17

Date d'affichage

Date de convocation
8 avril 2022

Date de retrait d'affichage

Membres présents :

Collège des élus : Pierre AMALOU, Claude CARCELLER, Pascal DELIEUZE, Chantal DUMAS, Philippe LASSALVY (procuration), José MARTINEZ, Marie-Françoise NACHEZ, Robert SIEGEL, Daniel JAUDON, Ronny PONCE, Marie-Hélène SANCHEZ.

Collège des socioprofessionnels : Isabelle du BOULLAY, Lydie CARBOU (procuration), Elodie LEGER, Claude DESTAND, Thierry LANIESSE, Jacques PROUGET

Membres excusés :

Collège des élus : Thibaut BARRAL, David CABLAT, Xavier PEYRAUD, Nicolas ROUSSARD, Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Jean-François SOTO, Jean-Pierre BERTOLINI, Martine BONNET, Grégory BRO, Jean-Luc DARMANIN, Béatrice FERNANDO, Bernard GOUZIN, Jean-Marc ISURE, Véronique NEIL, Jean-Pierre PUGENS, Florence QUINONERO, Christian VILOING

Collège des socioprofessionnels : Norbert ALAÏMO, Mireille CASAGRANDE BONVARLET, Gaëlle JORAND, Jeanne NICOLLET, Stéphane PANIER, Martin ROCH, Bénédicte TOURNAY, Mathilde BAVOILLOT, François BOUDOU, Charles CREPIN, Isabelle DHOMBRES, Amélie DHURLABORDE, Guy de LAPOYADE, Gérard SIMON.

Techniciens présents : Fabienne Barrere-Ellul, Jean Saint Upery, Joseph Brousset, Caroline Maury, Angéline Seylle

Le quorum est atteint. L'assemblée peut délibérer valablement.

Objet de la délibération

16-2022 : Désignation de nouveaux régisseurs

Dans le cadre de la reprise de la gestion de la taxe de séjour par l'Office de Tourisme, Jean Saint Upery, directeur adjoint, va être en charge de la Régie de Recette Taxe de séjour de la Communauté de Communes Vallées de l'Hérault. Naïs Fabre, conseillère en séjours en charge de la qualité, est sa suppléante.

Marie-Pierre Fernandez étant absente pour une durée de plus de 2 mois, c'est Lucie Boudon sa suppléante qui prend en charge les régies Boutique et Parking en son absence pour une durée actuellement indéterminée. Son indemnité sera calculée au prorata des mois prestés.

Les arrêtés vont être préparés et présentés à l'inspecteur Divisionnaire des finances publiques pour validation.

Le comité, OUI l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, prend acte

Du choix des régisseurs de régies de recettes et d'avances pour l'Office de Tourisme Intercommunal tel qu'exposé ci-dessus.

Vote pour : 17

Fait à Gignac, le 20/05/2022

Le président,
Claude Carceller

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Claude Carceller', written over a horizontal line.

Séance du 17 mai 2022

Nombre de membres		
Afférents Au comité de direction	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
24	22	17

Date d'affichage

Date de convocation
8 avril 2022

Date de retrait d'affichage

L'an deux mille vingt et un, le 17 mai à 18h00, les membres du Comité de Direction dûment convoqués le 8 avril 2022, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault à Gignac, sous la présidence de Monsieur Claude Carceller.

Membres présents :

Collège des élus : Pierre AMALOU, Claude CARCELLER, Pascal DELIEUZE, Chantal DUMAS, Philippe LASSALVY (procuration), José MARTINEZ, Marie-Françoise NACHEZ, Robert SIEGEL, Daniel JAUDON, Ronny PONCE, Marie-Hélène SANCHEZ.

Collège des socioprofessionnels : Isabelle du BOULLAY, Lydie CARBOU (procuration), Elodie LEGER, Claude DESTAND, Thierry LANIESSÉ, Jacques PROUGET

Membres excusés :

Collège des élus : Thibaut BARRAL, David CABLAT, Xavier PEYRAUD, Nicolas ROUSSARD, Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Jean-François SOTO, Jean-Pierre BERTOLINI, Martine BONNET, Grégory BRO, Jean-Luc DARMANIN, Béatrice FERNANDO, Bernard GOUZIN, Jean-Marc ISURE, Véronique NEIL, Jean-Pierre PUGENS, Florence QUINONERO, Christian VILOING

Collège des socioprofessionnels : Norbert ALAÏMO, Mireille CASAGRANDE BONVARLET, Gaëlle JORAND, Jeanne NICOLLET, Stéphane PANIER, Martin ROCH, Bénédicte TOURNAY, Mathilde BAVOILLOT, François BOUDOU, Charles CREPIN, Isabelle DHOMBRES, Amélie DHURLABORDE, Guy de LAPOYADE, Gérard SIMON.

Techniciens présents : Fabienne Barrere-Ellul, Jean Saint Upery, Joseph Brousset, Caroline Maury, Angéline Seylle.

Le quorum est atteint. L'assemblée peut délibérer valablement.

Objet de la délibération

17-2022 : Versement de l'indemnité aux régisseurs en charge des régies d'avances et de recettes de l'Office de Tourisme Intercommunal

Les indemnités de responsabilité allouées aux régisseurs d'avances et de recettes des collectivités et établissements publics sont fixées sur la base d'un barème défini par l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001.

Ces indemnités sont accordées pour les frais que le régisseur titulaire est amené à effectuer sur ses propres deniers, notamment pour le cautionnement ou l'assurance qu'il doit souscrire.

Elles représentent, en outre, une compensation de la fonction assumée par le régisseur, dont la responsabilité personnelle et pécuniaire peut être mise en jeu à raison du paiement des dépenses ou de l'encaissement des recettes dont il est chargé.

Le taux de l'indemnité de responsabilité des régisseurs devant être fixé par délibération de la collectivité dans la limite des taux en vigueur prévus pour les

régisseurs de l'Etat, il est proposé de la prendre en charge, d'accorder une indemnité de responsabilité aux régisseurs titulaires, et de fixer le taux de ces indemnités à 100%.

Pour 2022 seront versées les sommes suivantes :

	Régie	Somme
Marie- Pierre Fernandez	Parking	200
	Boutique	160
TOTAL		360 €
Angéline Seylle	Principale	120
	Avance	110
TOTAL		230 €
Jean Saint Upéry	Taxe de séjour	160
TOTAL		160 €
Lucie Boudon (remplacement M-P Fernandez)	Parking	100
	Boutique	80
TOTAL		180€

Le comité, Oûi l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide

- D'approuver le versement de l'indemnité de responsabilité aux régisseurs en charges des régies d'avances et de recettes de l'Office de Tourisme Intercommunal, pour les montants définis ci-dessus.

Vote pour : 17

Fait à Gignac, le 20/05/2022

Le président,
Claude Carceller



Séance du 17 mai 2022

Nombre de membres		
Afférents Au comité de direction	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
24	22	17

Date d'affichage

Date de convocation
8 avril 2022

Date de retrait d'affichage

L'an deux mille vingt et un, le 17 mai à 18h00, les membres du Comité de Direction dûment convoqués le 8 avril 2022, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault à Gignac, sous la présidence de Monsieur Claude Carceller.

Membres présents :

Collège des élus : Pierre AMALOU, Claude CARCELLER, Pascal DELIEUZE, Chantal DUMAS, Philippe LASSALVY (procuration), José MARTINEZ, Marie-Françoise NACHEZ, Robert SIEGEL, Daniel JAUDON, Ronny PONCE, Marie-Hélène SANCHEZ.

Collège des socioprofessionnels : Isabelle du BOULLAY, Lydie CARBOU (procuration), Elodie LEGER, Claude DESTAND, Thierry LANIESSE, Jacques PROUGET

Membres excusés :

Collège des élus : Thibaut BARRAL, David CABLAT, Xavier PEYRAUD, Nicolas ROUSSARD, Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Jean-François SOTO, Jean-Pierre BERTOLINI, Martine BONNET, Grégory BRO, Jean-Luc DARMANIN, Béatrice FERNANDO, Bernard GOUZIN, Jean-Marc ISURE, Véronique NEIL, Jean-Pierre PUGENS, Florence QUINONERO, Christian VILOING

Collège des socioprofessionnels : Norbert ALAÏMO, Mireille CASAGRANDE BONVARLET, Gaëlle JORAND, Jeanne NICOLLET, Stéphane PANIER, Martin ROCH, Bénédicte TOURNAY, Mathilde BAVOILLOT, François BOUDOU, Charles CREPIN, Isabelle DHOMBRES, Amélie DHURLABORDE, Guy de LAPOYADE, Gérard SIMON.

Techniciens présents : Fabienne Barrere-Ellul, Jean Saint Upery, Joseph Brousset, Caroline Maury, Angéline Seylle

Le quorum est atteint. L'assemblée peut délibérer valablement.

Objet de la délibération

18-2022 : Présentation du cahier des charges lié à « L'Etude de positionnement sur les atouts touristiques du territoire »

Désireuse d'aller plus loin dans son développement touristique, la **Communauté de Communauté Vallée de l'Hérault** a décidé de lancer avec l'Office de Tourisme Intercommunal une étude de positionnement sur **les atouts touristiques du territoire et du design de son offre**.

Une consultation va être lancée avec le service économie sur la base du cahier des charges joint en annexe.

Cette étude s'organisera en trois axes :

1. **Compréhension du territoire** et audit des possibilités de mise en tourisme. Faire remonter les idées, les projets potentiels de développement touristique.
2. **Accompagnement au design de l'offre** avec l'Office de Tourisme. S'appuyer sur le positionnement du schéma directeur et travailler sur la valorisation marketing de l'offre désignées.

3. **Plan d'actions opérationnelles** pour des nouvelles offres et de nouveaux aménagements touristiques. Réalisation de fiches actions pour chaque projet de mise en tourisme tant sur l'hébergement touristique, sur la mise en tourisme du patrimoine, sur des offres de pleine nature, etc.

Le comité, Oui l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide

- d'approuver le cahier des charges de l'étude joint en annexe
- d'approuver les plans de financement prévisionnels présentés ci-dessous
- d'autoriser le Président à solliciter les financeurs pour des demandes de subventions, dans la limite de 80% de financement,
- d'autoriser le Président à modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense, les plans de financement prévisionnels ainsi présentés,
- d'autoriser le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Vote pour : 17

Fait à Gignac, le 20/05/2022

Le président,
Claude Carceller



Séance du 17 mai 2022

L'an deux mille vingt et un, le 17 mai à 18h00, les membres du Comité de Direction dûment convoqués le 8 avril 2022, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault à Gignac, sous la présidence de Monsieur Claude Carceller.

Nombre de membres		
Afférents Au comité de direction	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
24	22	17

Date d'affichage

Date de convocation
8 avril 2022

Date de retrait d'affichage

Membres présents :

Collège des élus : Pierre AMALOU, Claude CARCELLER, Pascal DELIEUZE, Chantal DUMAS, Philippe LASSALVY (procuration), José MARTINEZ, Marie-Françoise NACHEZ, Robert SIEGEL, Daniel JAUDON, Ronny PONCE, Marie-Hélène SANCHEZ.

Collège des socioprofessionnels : Isabelle du BOULLAY, Lydie CARBOU (procuration), Elodie LEGER, Claude DESTAND, Thierry LANIESE, Jacques PROUGET

Membres excusés :

Collège des élus : Thibaut BARRAL, David CABLAT, Xavier PEYRAUD, Nicolas ROUSSARD, Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Jean-François SOTO, Jean-Pierre BERTOLINI, Martine BONNET, Grégory BRO, Jean-Luc DARMANIN, Béatrice FERNANDO, Bernard GOUZIN, Jean-Marc ISURE, Véronique NEIL, Jean-Pierre PUGENS, Florence QUINONERO, Christian VILOING

Collège des socioprofessionnels : Norbert ALAÏMO, Mireille CASAGRANDE BONVARLET, Gaëlle JORAND, Jeanne NICOLLET, Stéphane PANIER, Martin ROCH, Bénédicte TOURNAY, Mathilde BAVOILLOT, François BOUDOU, Charles CREPIN, Isabelle DHOMBRES, Amélie DHURLABORDE, Guy de LAPOYADE, Gérard SIMON.

Techniciens présents : Fabienne Barrere-Ellul, Jean Saint Upery, Joseph Brousset, Caroline Maury, Angéline Seylle

Le quorum est atteint. L'assemblée peut délibérer valablement.

Objet de la délibération

19-2022 : Tarifs 2022 d'Argileum la maison de la poterie

VU le code du tourisme, notamment ses articles L 133-4 et suivants et R.133-1 et suivants ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article R.2221-18.

Monsieur le Président propose d'adopter les tarifs liés au fonctionnement d'Argileum - la maison de la poterie présentés ci-dessous :

• **Individuels :**

Entrées espace interprétation	Plein tarif	Réduits et partenaires	RSA
Adulte	6€	4€	1€
Enfant 10-18 ans	3€50	3€	
Enfant -10 ans		gratuit	
Contact Terre		2€	

Atelier	Modelage	Tournage
adulte	Plein : 11€ / réduit 9€	20€
enfant	5-18 ans : 9€	A partir de 10 ans : 20€

- Groupes :

Groupes	Adulte	Réduit	Enfant
Visite	4€60	3€60	2€80
Atelier	3€60	3€60	2€80
Cuisson	0€50		

- Location de salle :

Salle et matériel	Tarif TTC			
	½ journée	journée	soirée	unité
Salle de réunion de 35m ²	50€	80€	60€	/
Salle d'atelier de 70 m ²	50€	80€	60€	/
Four (0.18 €/kwh)	Voir tarifs Cuisson			
Terre	/	/	/	8

- Service de cuisson

Soucieux de répondre à la demande des visiteurs ne possédant pas de four de poterie à Haute température, Argileum souhaite leur proposer de bénéficier de ce service, aux tarifs suivants repris dans la fiche figurant en annexe :

Option	Tarifs
1 demi étage de 11 cm de hauteur sur base 18x20 cm soit 8 litres	3€
1 étage de 11 cm de hauteur sur base 36x40 cm soit 16 litres	5€
1 demi étage de 19 cm de hauteur sur base 18x20 cm soit 14 litres	5€
1 étage de 19 cm de hauteur sur base 36x40 cm soit 27 litres	8€
1 demi four de 44 cm de hauteur sur base 18x20 cm soit 32 litres	8€

1 four entier de 44 cm de hauteur sur base 36x40 cm soit 65 litres	15€
--------------------------------------------------------------------	-----

• Tarifs réduits et gratuits

Lors d'évènements nationaux ou exceptionnels se déroulant sur le village ou à Argileum, il est par ailleurs d'usage d'accorder aux visiteurs soit un tarif réduit soit un tarif gratuit pour l'entrée et/ou les animations comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Nom de l'évènement	Tarifs réduits	Tarifs gratuits
Fête de la Nature	x	
Marché des Potiers	x	
Journées Nationales de la Céramique	x	
Marché des Potiers	x	
Nuit des Musées		x
Journées Européennes des Métiers d'Art		x
Journées Européennes du Patrimoine		x
Festibol (1an/2)	x	

Le comité, Ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide

- De voter les tarifs 2022 pour Argileum la maison de la poterie tels que présentés ci-dessus.
- D'accorder les spéciaux lors des manifestations et animations liés à des évènements internationaux ou nationaux ou locaux.
- D'habiliter le Président à signer tout document ou à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ces différents dispositifs

Vote pour : 17

Fait à Gignac, le 20/05/2022



Le président,
Claude Carceller



Séance du 17 mai 2022

L'an deux mille vingt et un, le 17 mai à 18h00, les membres du Comité de Direction dûment convoqués le 8 avril 2022, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault à Gignac, sous la présidence de Monsieur Claude Carceller.

Nombre de membres		
Afférents Au comité de direction	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
24	22	17

Date d'affichage

Date de convocation
8 avril 2022

Date de retrait d'affichage

Membres présents :

Collège des élus : Pierre AMALOU, Claude CARCELLER, Pascal DELIEUZE, Chantal DUMAS, Philippe LASSALVY (procuration), José MARTINEZ, Marie-Françoise NACHEZ, Robert SIEGEL, Daniel JAUDON, Ronny PONCE, Marie-Hélène SANCHEZ.

Collège des socioprofessionnels : Isabelle du BOULLAY, Lydie CARBOU (procuration), Elodie LEGER, Claude DESTAND, Thierry LANIESE, Jacques PROUGET

Membres excusés :

Collège des élus : Thibaut BARRAL, David CABLAT, Xavier PEYRAUD, Nicolas ROUSSARD, Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Jean-François SOTO, Jean-Pierre BERTOLINI, Martine BONNET, Grégory BRO, Jean-Luc DARMANIN, Béatrice FERNANDO, Bernard GOUZIN, Jean-Marc ISURE, Véronique NEIL, Jean-Pierre PUGENS, Florence QUINONERO, Christian VILOING

Collège des socioprofessionnels : Norbert ALAÏMO, Mireille CASAGRANDE BONVARLET, Gaëlle JORAND, Jeanne NICOLLET, Stéphane PANIER, Martin ROCH, Bénédicte TOURNAY, Mathilde BAVOILLOT, François BOUDOU, Charles CREPIN, Isabelle DHOMBRES, Amélie DHURLABORDE, Guy de LAPOYADE, Gérard SIMON.

Techniciens présents : Fabienne Barrere-Ellul, Jean Saint Upery, Joseph Brousset, Caroline Maury, Angéline Seylle

Le quorum est atteint. L'assemblée peut délibérer valablement.

Objet de la délibération

20-2022 : Tarifs visites guidée et billetterie

Dans le cadre du développement touristique du territoire, l'Office de Tourisme Intercommunal, propose des animations et des visites guidées payantes. Un calendrier est établi tout au cours de la saison et est relayé par les diverses publications de l'OTI et de la Communauté de Communes Vallées de l'Hérault.

Planning des visites guidées du printemps et de l'été :

Date	Visite de St Guilhem(village et abbaye)	Visite Abbaye d'Aniane	Pont et village de St Jean de Fos
Samedi 7 mai	10h30	14h30	
Mercredi 25 mai	14h30	10h30	
Samedi 4 juin	10h30	14h30	

A partir du 29 juin Tous les mercredis de l'été	10h	15h30	
A partir du 29 juin tous les lundis et samedis	10h		
A partir du 29 juin tous les vendredis			9h-10h30

Tarifs des animations :

Prestation	Tarif adulte plein / réduit	Tarif enfant	Enfant - 10 ans
<i>Visite guidée des villages</i>	7€/5€	5€	gratuit
<i>Atelier Petit Archéologue 7- 14 ans</i>		10€	
<i>Atelier d'initiation à la dégustation</i>	5€		

Le comité, Ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide

- D'adopter les tarifs des animations et visites guidées de l'Office de Tourisme Intercommunal pour la saison 2022 tels que définis ci-dessus.

Vote pour : 17

Fait à Gignac, le 20/05/2022

Le président,
Claude Carceller

Séance du 17 mai 2022

L'an deux mille vingt et un, le 17 mai à 18h00, les membres du Comité de Direction dûment convoqués le 8 avril 2022, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault à Gignac, sous la présidence de Monsieur Claude Carceller.

Nombre de membres		
Afférents Au comité de direction	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
24	22	17

Date d'affichage

Date de convocation
8 avril 2022

Date de retrait d'affichage

Membres présents :

Collège des élus : Pierre AMALOU, Claude CARCELLER, Pascal DELIEUZE, Chantal DUMAS, Philippe LASSALVY (procuration), José MARTINEZ, Marie-Françoise NACHEZ, Robert SIEGEL, Daniel JAUDON, Ronny PONCE, Marie-Hélène SANCHEZ.

Collège des socioprofessionnels : Isabelle du BOULLAY, Lydie CARBOU (procuration), Elodie LEGER, Claude DESTAND, Thierry LANIESSE, Jacques PROUGET

Membres excusés :

Collège des élus : Thibaut BARRAL, David CABLAT, Xavier PEYRAUD, Nicolas ROUSSARD, Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Jean-François SOTO, Jean-Pierre BERTOLINI, Martine BONNET, Grégory BRO, Jean-Luc DARMANIN, Béatrice FERNANDO, Bernard GOUZIN, Jean-Marc ISURE, Véronique NEIL, Jean-Pierre PUGENS, Florence QUINONERO, Christian VILOING

Collège des socioprofessionnels : Norbert ALAÏMO, Mireille CASAGRANDE BONVARLET, Gaëlle JORAND, Jeanne NICOLLET, Stéphane PANIER, Martin ROCH, Bénédicte TOURNAY, Mathilde BAVOILLOT, François BOUDOU, Charles CREPIN, Isabelle DHOMBRES, Amélie DHURLABORDE, Guy de LAPOYADE, Gérard SIMON.

Techniciens présents : Fabienne Barrere-Ellul, Jean Saint Upery, Joseph Brousset, Caroline Maury, Angéline Seylle

Le quorum est atteint. L'assemblée peut délibérer valablement.

Objet de la délibération

21-2022 : Tarif « niveau 3 » du nouveau dispositif de partenariat

Dans le cadre de la formule Mourvèdre (niveau 3) du dispositif partenarial 2022, une offre de « Services + », à la carte et payante, est proposée aux socio-professionnels partenaires.

Cette offre prévoit qu'en plus des services externalisés (prestation photo ou vidéo, par exemple), des prestations de conseil et d'accompagnement seront proposés en interne par l'Office de Tourisme :

- Conseil en ingénierie touristique
- Conseil en technique de communication touristique
- Conseil en stratégie de e-tourisme

Ces dernières feront l'objet d'une facturation à l'heure : 1h offerte puis 50€ HT de l'heure.

Le comité, Oûi l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide

- De voter le tarif à l'heure de conseil en ingénierie, communication et développement touristiques tel que défini ci-dessus.

Vote pour : 17

Fait à Gignac, le 20/05/2022

Le président,
Claude Carceller



Séance du 17 mai 2022

L'an deux mille vingt et un, le 17 mai à 18h00, les membres du Comité de Direction dûment convoqués le 8 avril 2022, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault à Gignac, sous la présidence de Monsieur Claude Carceller.

Nombre de membres		
Afférents Au comité de direction	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
24	22	17

Membres présents :

Collège des élus : Pierre AMALOU, Claude CARCELLER, Pascal DELIEUZE, Chantal DUMAS, Philippe LASSALVY (procuration), José MARTINEZ, Marie-Françoise NACHEZ, Robert SIEGEL, Daniel JAUDON, Ronny PONCE, Marie-Hélène SANCHEZ.

Collège des socioprofessionnels : Isabelle du BOULLAY, Lydie CARBOU (procuration), Elodie LEGER, Claude DESTAND, Thierry LANIESSE, Jacques PROUGET

Membres excusés :

Collège des élus : Thibaut BARRAL, David CABLAT, Xavier PEYRAUD, Nicolas ROUSSARD, Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Jean-François SOTO, Jean-Pierre BERTOLINI, Martine BONNET, Grégory BRO, Jean-Luc DARMANIN, Béatrice FERNANDO, Bernard GOUZIN, Jean-Marc ISURE, Véronique NEIL, Jean-Pierre PUGENS, Florence QUINONERO, Christian VILOING

Collège des socioprofessionnels : Norbert ALAÏMO, Mireille CASAGRANDE BONVARLET, Gaëlle JORAND, Jeanne NICOLLET, Stéphane PANIER, Martin ROCH, Bénédicte TOURNAY, Mathilde BAVOILLOT, François BOUDOU, Charles CREPIN, Isabelle DHOMBRES, Amélie DHURLABORDE, Guy de LAPOYADE, Gérard SIMON.

Techniciens présents : Fabienne Barrere-Ellul, Jean Saint Upery, Joseph Brousset, Caroline Maury, Angéline Seylle

Date d'affichage

Date de convocation
8 avril 2022

Date de retrait d'affichage

Le quorum est atteint. L'assemblée peut délibérer valablement.

Objet de la délibération

22-2022 : Parking Maison du Grand Site de France -Adoption des tarifs et horaires 2022

VU le code du tourisme, notamment ses articles L 133-4 et suivants et R.133-1 et suivants ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article R.2221-18.

Monsieur le Président propose d'adopter les tarifs du parking « Maison du Grand Site de France » pour la saison 2022, selon la grille tarifaire ci-dessous présentée.

	Période payante(3)	
	Jour : de 7h à minuit	Nuit : de minuit à 7h
Véhicule léger, camping-car et bus	6€	8€
Moto(1)	2€	8€
Abonnement saisonnier	15€	
Stationnement 24h (2)	20€	
Ticket perdu	20€	

- La gratuité est accordée pour 30 minutes.
- (1) Sur présentation du casque ou des papiers de la moto.
- (2) Le stationnement des **Camping-Cars** est toléré sur le site classé au tarif de 20€ pour 24h.
- (3) Ces tarifs s'appliquent durant les périodes suivantes :
 - En avril pour la période des vacances de printemps de la zone C (23 avril au 8 mai inclus pour 2022).
 - En mai-juin et septembre ; tous les week-ends et jours fériés ainsi que les week-ends prolongés de l'Ascension et de la Pentecôte.
 - Tous les jours en juillet et août

Par ailleurs, il est proposé de consentir **un tarif préférentiel de - 20%** à la Brasserie du Pont du Diable pour ses opérations de promotion et d'accorder **la gratuité** du parking dans les cas suivants :

- Lors d'événements spéciaux conventionnés d'intérêt communautaire (Drailles du diable, La Fête de la Nature etc.,)
- Lors d'achats dans les boutique de la Maison du Grand Site dépassant le montant de Quarante euros,
- Lors d'opérations de promotion, d'éducteurs, d'accueil de délégations, de journalistes, tour-opérateurs
- Pour le personnel de la Brasserie en concession dans la Maison du Grand site.

Le comité, Oûi l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide

- D'adopter la grille tarifaire et les horaires pour l'année 2022 du parking de la Maison du Grand Site, présentée ci-dessus.
- D'accorder une gratuité du parking pour les évènements, occasions et personnels exposés supra.
- De consentir un tarif préférentiel de - 20% à la Brasserie du Pont du Diable pour ses opérations de promotion
- D'habiliter le Président à signer tout document ou à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ces différents dispositifs

Vote pour : 17

Fait à Gignac, le 20/05/2022

Le président,
Claude Carceller

